

Communiqué de presse de l'OrTra AgriAliForm du 11 janvier 2021

Vers une formation initiale de trois ou quatre ans à l'avenir

Face à un cadre en évolution constante, la formation agricole initiale fait l'objet d'adaptations régulières. Début 2020, l'OrTra AgriAliForm a posé la première pierre de la prochaine révision en réalisant une enquête auprès de ses organisations membres. Sur cette base, un nouveau modèle de formation, axé sur un apprentissage de trois ans et d'une année supplémentaire, a vu le jour. Ce modèle permet de répondre au mieux à la multitude d'exigences posées à la formation initiale.

L'apprentissage menant au CFC en trois ans demeure au cœur du nouveau modèle prévu, avec une orientation à approfondir en troisième année déjà. À cela s'ajoute une quatrième année d'apprentissage facultative, permettant de choisir une orientation supplémentaire. Tels sont les contours sur lesquels se sont entendus les comités de l'Union suisse des paysans et d'AGORA.

Une quatrième année d'apprentissage facultative

En restant possible en trois ans, la formation professionnelle reste attrayante tant pour les personnes accomplissant une deuxième formation ou une formation de rattrapage que pour les exploitations à temps partiel et celles avec une seule branche de production. L'année supplémentaire facultative permettra de compléter les connaissances de quiconque souhaite diriger une exploitation plus diversifiée ou active dans des secteurs spécialisés. Cette quatrième année permettra d'acquérir les compétences pour remplir les exigences élevées de la profession. Dans ce modèle, les deux premières années d'apprentissage sont les mêmes pour l'ensemble de la profession. Elles couvrent les compétences de base de la profession respective. Vient ensuite le choix d'une orientation pour la troisième année d'apprentissage. Enfin, une quatrième année permet de choisir une orientation supplémentaire. Il s'agit d'une année d'apprentissage comme les autres, pour laquelle il faut disposer d'un contrat d'apprentissage et d'une entreprise formatrice adéquate.

Les autres professions doivent encore se positionner

Les orientations proposées peuvent être choisies tant en troisième et qu'en quatrième année d'apprentissage. Il ne s'agit donc pas d'approfondissement dans le contenu, mais d'élargissement de la formation à d'autres thèmes. Parmi les idées déjà évoquées d'orientations possibles pour la profession d'agriculteur figurent la production fourragère, les grandes cultures, le bétail laitier, l'élevage allaitant et l'engraissement de bétail bovin, les petits ruminants, l'élevage porcin, l'économie alpestre ou l'aviculture. La production biologique est également prévue comme orientation à part entière. La formation doit ainsi permettre une préparation ciblée à la gestion de sa propre exploitation et aux exigences qui en découlent.

Le modèle convient aussi aux cultures spéciales, aux aviculteurs ou à une spécialisation dans l'élevage porcin. Les professions actuelles du champ professionnel peuvent continuer à exister de manière indépendante ou s'intégrer complètement à la profession d'agriculteur. Il appartiendra aux filières respectives de définir les contenus pour chaque orientation. Elles doivent décider elles-mêmes si cela est souhaité et le feront en ce début d'année 2021.

Prochaines étapes

Le comité de l'OrTra AgriAliForm prendra sa décision finale en avril 2021, sur la base des souhaits exprimés par les organisations membres. Le véritable travail de révision, avec le remaniement des plans de formation, ne commencera que par la suite. Si les choses se déroulent au mieux, la formation initiale révisée pourrait prendre effet en août 2024.

Renseignements :

Loïc Bardet, président de l'OrTra AgriAliForm, tél. 021 614 04 77

Petra Sieghart, secrétaire de l'OrTra AgriAliForm, tél. 056 462 54 31

www.agri-job.ch